



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 321/2025

A L'ORCHESTRE MUSICAL LA NOVA SAIRA

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'enregistrement, la production et réalisation d'une chanson et d'un clip vidéo, destinés à la sensibilisation de la CNSSAP, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat pour un montant total hors taxe dollars américains trente mille (30 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent dix (210), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 05/12/2025



Secrétaire de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MUKENZI
Directeur Général